

		République Française
		Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève
		Extrait du registre des délibérations
		Communauté de communes du Clermontais
Date de la convocation	2 mai 2017	Séance du : 10 mai 2017
	<u>Votes : 39</u>	L'An Deux Mille dix-sept, le dix mai à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 36	Pour : 39	
Absents : 6	Contre : 0	
Représentés : 3	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme. Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuranc-Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Joël AZAM (Péret), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmasclé).

Absents représentés : M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez) représenté par M. Jean COSTES (Salasc).

Absents : M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Georges GASC (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Eric VIDAL (Villeneuve).

Objet : Création d'un emploi permanent de catégorie A

Emploi du niveau de catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi (cas où l'emploi pourrait être pourvu par un agent contractuel de catégorie A en application de l'article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984).

Monsieur LACROIX rapporte :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des cinquième et sixième alinéas de l'article 3 de la loi précitée.

Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Communautaire le 15 mars 2017,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'adjoint(e) au Directeur du théâtre Le Sillon et responsable du pôle du développement culturel en charge de la mise en œuvre du projet artistique et culturel du théâtre et du suivi des projets de programmation,

Il est proposé à l'assemblée,

La création à compter du 10 mai 2017 d'un emploi permanent d'adjoint(e) au Directeur du théâtre Le Sillon et responsable du pôle de développement culturel, dans le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie A à temps complet, pour exercer les missions suivantes :

- Définition de la stratégie de développement des publics et pilotage de la mise en œuvre des politiques de communication, de relations publiques et d'action artistique, en collaboration avec les personnes chargées de ces domaines spécifiques,
- Gestion de l'occupation des salles et responsabilité de la planification générale du théâtre,
- Gestion administrative et financière du service,
- Mise en œuvre du projet artistique défini par le directeur artistique,
- Développement et responsabilité de tous les partenariats locaux et institutionnels liés à la valorisation du projet artistique du théâtre en direction des différents publics,
- Assister le responsable de pôle du développement culturel dans le pilotage du projet culturel.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte-tenu de la nature des fonctions de gestion, d'encadrement et de pilotage dans le domaine culturel. Le contrat de l'agent serait renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourrait excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat serait reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'un niveau d'études Bac + 5 ainsi que d'une expérience significative dans un poste similaire. Il devra faire état d'une bonne connaissance du spectacle vivant et des milieux culturel, socioculturel, associatif, éducatif et économique à des fins de relations publiques. Une grande aptitude à la coordination ainsi que de grandes qualités rédactionnelles et un esprit de synthèse sont également requis.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Dans l'hypothèse où l'agent recruté serait un agent contractuel, la rémunération serait fixée, compte-tenu des qualifications requises, sur la base de l'échelon 6 du grade d'attaché territorial, indice brut 600 indice majoré 505.

Monsieur le Président soumet ce point au vote

Le conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de créer, compter du 10 mai 2017, un emploi permanent d'adjoint(e) au Directeur du théâtre Le Sillon et responsable du pôle de développement culturel, dans le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie A à temps complet dans les conditions susvisées.

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi seront inscrits au budget, chapitre 012.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire ainsi qu'à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS" around the top and "HÉRAULT" at the bottom, with a central emblem depicting a seated figure and a star.

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20170511-2017-05-10-24-DE
Date de télétransmission : 11/05/2017
Date de réception préfecture : 11/05/2017